

compagner, nous examinerons les entrées des registres.

M. le juge suivit M. Charon qui le conduisit au parloir.

— Voulez-vous avoir la bonté de nous donner l'index des registres dans lesquels on entre le nom des aliénés ? dit M. Charon à Jérémie.

— Le voici, votre honneur, répondit le portier en apportant l'index.

M. Charon regarda à l'Index et lut : " Jérôme, Folio 4, page 147 ". Le Folio 4 était couvert de plus de deux lignes de poussière.

— Excusez, M. le juge, ce registre est si couvert de poussière. Il y a plus de dix ans qu'il n'a point été touché. — Jérôme, veuillez enlever la poussière.

Quand le registre eut été épousseté, M. Charon et le juge l'ouvrirent à la page 147.

— Ah ! ah ! s'écria le juge de la Cour des Preuves, " ceci est important 5 avril 1826... la femme Coco-Letard... Deux vieux livres attachés d'une ficelle et étiquetés No 278... Et cette note à la marge..."

" Le véritable nom de Jérôme est Alphonse Pierre, né à la paroisse St-Martin, le 21 mai 1823. Sa mère était Léocadie Mousseau, femme de — actuellement décédée ".

— Mais M. Charon, ceci est important, bien important. Nous sommes sur les traces des parents de Jérôme et j'espère réussir. Je vais écrire de suite à la paroisse St-Martin. — Permettez que je prenne copie de ces notes.

Le juge écrivit sur son portefeuille les entrées du registre.

— Mais, c'est curieux, M. Charon, que vous n'ayiez jamais entendu parler des parents du pauvre enfant et lui-même, l'enfant, ne prononça-t-il jamais d'autre nom que celui de Jérôme ?

— Jamais.

— Si fait, interposa ici Jérémie ; pardon, votre honneur, mais j'ai entendu dire à Gaspard le gardien, qu'il croyait que Jérôme, au lieu de montrer des signes de raison, en montrait, au contraire, de folie, et qu'il disait " qu'il savait bien son nom et qu'il ne s'appelait pas Jérôme ".

— Allez chercher Gaspard, M. Jérémie, lui dit le juge, si M. Charon n'a pas d'objection.

— Certainement.

— " Sa mère était Léocadie Mousseau " ! répétait le juge vivement excité et se promenant de long en large dans le parloir, les deux mains derrière le dos. " Léocadie Mousseau... 1823... paroisse St-Martin " !... Mais c'est étrange ; j'ai connu cette Léocadie Mousseau ; j'ai de vagues souvenirs ; mais non, ce n'est pas possible ?... ce serait extraordinaire !... cependant " !...

Ici le juge fut interrompu dans ses réflexions par l'arrivée de Jérémie accompagné du gardien Gaspard.

— Si vous me le permettez, M. Charon, je désirerais faire quelques questions à M. Gaspard.

— Sans doute, tout qu'il vous plaira, répondit M. Charon en inclinant doucement la tête.

— Vous êtes un des gardiens de l'hospice, monsieur dit le juge à Gaspard.

— Oui, monsieur.

— Que connaissez-vous du petit Jérôme ?

— Oh ! pas grand'chose, si ce n'est que j'ai cru m'apercevoir dernièrement qu'il était plus gai que d'habitude.

— Preuve, s'écria M. Charon en faisant un signe au juge, preuve que l'enfant revenait à son bon sens, car une des plus grandes marques de sa maladie, c'était sa taciturnité. Le docteur Rivard avait bien raison.

— Et après ? continua le juge, en s'adressant à Gaspard.

— Après, je remarquai que le petit Jérôme se parlait souvent à lui-même, et je lui demandai ce qu'il avait. " Oh, rien, dit-il, je sais que je ne m'appelle pas Jérôme et que je vais bientôt aller voir maman à la paroisse St-Martin ".

— Il a dit ça ? s'écria M. Charon.

— Oui, monsieur.

— Après ? dit le juge.

— Je lui demandai comment il savait tout ça, et quel était son nom, puisque Jérôme n'était pas le sien. " Je ne vous le dirai pas, car on me traiterait de fou ; mais je sais bien que je m'appelle Alphonse Pierre, et que maman se nomme Léocadie Mousseau " ... Le pauvre petit, après avoir dit ces mots, se mit à pleurer à chaudes larmes.

— Il a dit tout ça ? s'écria encore M. Charon en faisant un signe significatif à M. le juge ; pauvre petit, il revenait à la raison ; de vieux souvenirs surgissaient à sa mémoire, et la pensée de sa mère, pauvre petit malheureux, le faisait pleurer. Que pensez-vous de tout ça, M. le juge ?

— Et après, dit le juge en s'adressant à Gaspard, sans faire attention à la question de M. Charon.

— Et après, c'est tout, je ne pus plus rien tirer du petit Jérôme. Je n'en fis pas grand cas dans le moment, et loin de penser que c'était un retour à la raison, je pensai que c'était plutôt un signe de folie ; j'en parlai à M. Jérémie et depuis je n'y ai plus pensé.

— Et c'est tout ce que vous savez, M. Gaspard ?

— Oui, monsieur.

— C'est bien, vous pouvez vous retirer. Je crois, M. Charon, que nous ferions bien d'examiner les deux vieux livres attachés d'une ficelle et étiquetés No 278, dont parlent les registres ; nous y trouverons peut-être quelque chose, qui pourra encore nous guider dans nos recherches.

Jérémie alla chercher les deux bouquins, couvert d'une si épaisse couche de poussière qu'on eut dit qu'ils n'avaient pas été touchés depuis vingt ans ; Jérémie, en soufflant sur la poussière, en fit un tel tourbillon que l'habit de M. Charon en fut tout couvert.

— Allons, M. Jérémie, ne pourriez-vous pas prendre plus de précaution, grommela le chef de l'hospice, vous aveuglez M. le juge.

— Pardon, votre honneur, je suis un benêt et un maladroit !

Et le pauvre Jérémie, tout confus de sa mésaventure, prit son mouchoir pour en essuyer les bouquins ;